



CTSA DU 19 octobre 2021

Compte-Rendu

Le quorum est atteint.

Présent pour l'administration:

- ✓ Madame Marie-Laure Jeannin,
- ✓ Monsieur Laurent Seyer,
- ✓ Monsieur Rodolphe Delmet,
- ✓ Madame Isabelle Comte,
- ✓ Madame Laurence Didion,
- ✓ Madame Isabelle Etienne,
- ✓ Madame Sarah Husson,
- ✓ Monsieur Etienne Lambert,
- ✓ Madame Karine Leremon,
- ✓ Monsieur François Noël.

L'ordre du jour:

- ✓ Régime indemnitaire académique,
- ✓ Organisation des services académiques,
- ✓ Point Saurupt,
- ✓ Questions diverses.

Indemnitaire

L'évolution du régime indemnitaire est présenté par Madame Laurence Didion Cheffe de la DPAAE.
Pour rappel le BOP (budget opérationnel) 214 concerne les services académiques, le BOP 141 les EPLE.

Revalorisation du RIFFSEP pour la filière administrative

**L'évolution du régime indemnitaire ne concerne que les AENES, les ITRF ne sont donc pas concernés.
Les ITRF ne sont concernés que par la revalorisation triennale de l'IFSE.**

Dans le cadre de projet de plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, la revalorisation indemnitaire poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ permettre une convergence interministérielle en rapprochant le régime indemnitaire du MENJS des socles indemnitaires d'autres services déconcentrés et renforcer ainsi l'attractivité des métiers,
- ✓ plafonner l'abattement de l'IFSE des personnels logés par rapport aux personnels non logés (à terme un abattement de 15% maximum),
- ✓ garantir une cohérence et une lisibilité entre les différentes catégories et entre les groupes de chaque catégorie.



CTSA DU 19 octobre 2021

Compte-Rendu

De nouveaux minima de gestion ministériels ont été fixés par le ministère pour chaque groupe de chaque catégorie de personnels (planchers ministériels) et doivent être appliqués. Cette obligation implique que les personnels dont l'IFSE était classée à une valeur inférieure bénéficieront de l'application de ce nouveau plancher.

L'objectif est d'aboutir à une convergence indemnitaire sur les 3 académies. Cet objectif n'est pas encore atteint mais le niveau est jugé satisfaisant par madame Jeannin.

Les écarts indemnitaires entre les personnels logés et les personnels non logés vont être réduits. L'objectif à atteindre est de 15 % d'abattement pour les personnels logés vis-à-vis des personnes non logées. Il n'y a pas encore d'abattement global de 15% pour les personnes logées sur le BOP 141.

Pour les catégories C :

- ✓ Augmentation groupe 2 : 8,90%,
- ✓ Augmentation groupe 1 : 17,62%,
- ✓ L'abattement est de 15 % pour les personnes logées.

Pour les catégories B :

- ✓ Modification des fonctions pour le groupe 1 (Mutualisation paie),
- ✓ Augmentation 4,4% à 57% selon les groupes logés ou non logés,
- ✓ L'abattement est de 15 % pour les personnes logées.

Pour les catégories A :

- ✓ Groupe 3 Ajout des fonctions Responsable Mutualisation paie,
- ✓ Groupe 2 Ajout des fonctions Adjoint au chef de division et chargé de mission expert,
- ✓ Groupe 1 Ajout Directeur de projet,
- ✓ A part pour le groupe 4 qui a un abattement de 15%, les abattements des autres groupes de la catégorie A vont de 19,15% à 30%. Il n'y a pas d'évolution pour le personnel logé du groupe 1.

L'académie se situe légèrement au-dessus de la convergence indemnitaire.

On tend vers la convergence indemnitaire de l'académie Grand Est pour les catégories A.

Il est rappelé que l'IFSE n'a pas de lien avec le grade. Il n'y a pas de ressemblance avec l'ancienne prime.

La différence de grade, est plus à constater au niveau de la grille indiciaire.

Il y aura une requalification de C vers B et de B vers A, Prévu à l'horizon 2026.

L'évolution salariale se fera sur la paie de novembre (et non sur celle de décembre).

Le Snpptes ne peut que se féliciter de ces augmentations. Elles ne sont toutefois pas suffisantes pour endiguer le gel du point d'indice depuis de nombreuses années et la paupérisation des agents de la fonction publique qui s'en est suivie. Cet effort devra donc se poursuivre à partir de 2022 au travers du re-pyramidage de C vers B et de B vers A.



CTSA DU 19 octobre 2021

Compte-Rendu

Le SNPTES souhaiterait également des chiffres concrets sur les différents planchers des groupes de fonction académiques afin de pouvoir apprécier la convergence indemnitaire de l'académie Grand Est.

Revalorisation triennale de l'IFSE des ITRF

Les catégories C et B sont mieux revalorisées que la catégorie A.

Dans le détail :

- ✓ 5% pour les ATRF,
- ✓ 3,5% pour les TECH,
- ✓ 3% pour les ASI,
- ✓ 2,5% pour les IGE,
- ✓ 1,5% pour les IGR.

Un nouveau plancher lié à la fonction informatique a été défini.

Le groupe 2 des catégories C administratives touchera 278€ supplémentaires, par rapport aux ATRF sans fonction informatique. Ceci génère un décrochage entre le personnel administratif et le corps des ATRF.

Le SNPTES se félicite d'une augmentation plus importante pour les catégories C et B.

Le SNPTES ne peut toutefois se satisfaire de l'existence d'un tel écart sur le corps des catégories C entre les personnels administratifs et les personnels techniques et encore moins d'un pourcentage d'augmentation qui ne couvre même pas l'inflation de ces dernières années !

Organisation des services académiques

L'administration propose de transférer un poste de la DRAJES vers le cabinet du recteur pour la gestion et le suivi de communication de la DRAJES au sein du cabinet.

Il n'y aura qu'un seul service communication.

L'administration propose la transformation d'un poste de catégories B de la DSDEN 54 vers Saurupt.

L'administration propose la transformation d'un poste de catégories C de la DAF vers DSDEN 54 (poste polyvalent et vacant).

Ces propositions sont soumises au vote et sont acceptées à l'unanimité.



CTSA DU 19 octobre 2021

Compte-Rendu

Point Saurupt

L'administration présente l'avancement du projet.
Une visite sera organisée sur site.

5 accès sont possibles sur le site.
La réception des travaux des travaux est prévue le 28 Janvier 2022.
Il y a 100 à 120 places de prévues pour les vélos.
Il y a 227 places de stationnement.

Le petit Saurupt subit un lifting pour préparer la venue de la DRAJES, prévue pour la semaine du 13 décembre.
Les grilles qui entourent Saurupt ne seront pas plus hautes.

Les archives seront aux normes de stockage contrairement aux archives actuelles. Chaque bureau disposera de placards utilisés pour les dossiers « vivants ».

Il y aura un code couleur pour les étages.

L'emplacement des photocopieurs répondra enfin aux normes avec notamment une aspiration.

Le bâtiment sera en ventilation double flux.

Du mobilier sera disponible dans le parc pour se restaurer les jours de beau temps.
Les salles de détente ne seront pas des salles de restauration.

Le déménagement débutera début avril.

Le SNPTES ne peut se satisfaire d'un manque d'espace manifeste pour la restauration sur site !
À quelques mois de l'arrivée à Saurupt le manque de place de parking, le manque de place dans certains bureaux, le manque de place de restauration sur site n'augurent rien de bon...



CTSA DU 19 octobre 2021

Compte-Rendu

Questionnaire au sujet de la restauration

Le SNPTES vous a fait suivre récemment un compte-rendu sur le groupe de concertation relatif à la restauration.

Questions diverses

Badgeuse

Une réunion concernant la badgeuse est prévue le 9 novembre.

Indemnitaires

Quel sera le montant du complément indemnitaire annuel pour les personnels et pour quelles catégories ?

Le montant du CIA sera proche de celui de l'année dernière et concernera les mêmes catégories de personnels.

Gestion des carrières

Lors du dernier CTSA de juillet il nous avait été précisé qu'un bilan chiffré des promotions sur liste d'aptitude et tableau d'avancement devait être publié dans partage. Pourrions-nous avoir accès à ce bilan ?

L'administration propose d'inclure le bilan chiffré des promotions dans le bilan annuel de la mobilité.

Le SNPTES attend avec impatience ce bilan !



CTSA DU 19 octobre 2021

Compte-Rendu

Restauration

À l'occasion du déménagement du rectorat et des difficultés en lien avec la restauration, serait-il possible de revoir à la baisse, le reste à charge surtout pour les agents des catégories de personnel ayant le niveau de rémunération le plus faible ?

Le reste à charge va être discuté pendant les actions sociales.

Retraite

Le CTSA de juillet 2019 a acté le principe d'un évènement, qui reste à définir, pour accompagner le départ à la retraite des personnels de notre grande maison. Qu'en est il de la mise en œuvre ?

Les nouveaux locaux pourront être utilisés pour effectuer cet évènement.